GRESHAM

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sécuri-Taux

ISIN : FR0000016156

Cette SICAV est gérée par GRESHAM Asset Management appartenant au groupe GRESHAM.

1 - Objectifs et politique d'investissement

- Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : OPCVM Monétaire.

- Objectif de gestion :

- L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance comparable à celle de l'EONIA (Euro OverNight Index Average), minorée des frais de gestion. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- L'EONIA est le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire en euro. Il correspond à la moyenne pondérée des transactions effectuées entre les principales banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.

- Politique d'investissement :

- Le portefeuille de l'OPCVM comprend principalement des titres de créance en euro et des instruments du marché monétaire.
- Le gérant peut investir dans des titres d'émetteurs privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins A (agence de notation ou notation interne). Le choix des émetteurs en titres de créance négociables ou en obligations s'appuie sur la notation de l'émetteur. La répartition dette privée / dette publique est discrétionnaire.
- L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt à court terme pour exposer ou couvrir le portefeuille.
- L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
- Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de trois mois.
- Sécuri-Taux est un OPCVM de capitalisation.

2 - Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque reflète le risque des marchés monétaires de la zone euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. ***La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».***

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.
- L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

3 – Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie	0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,08 % (TTC) de l'actif net (1)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	0 %

(1) Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 09/2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.gresham.fr.

4 – Performances passées

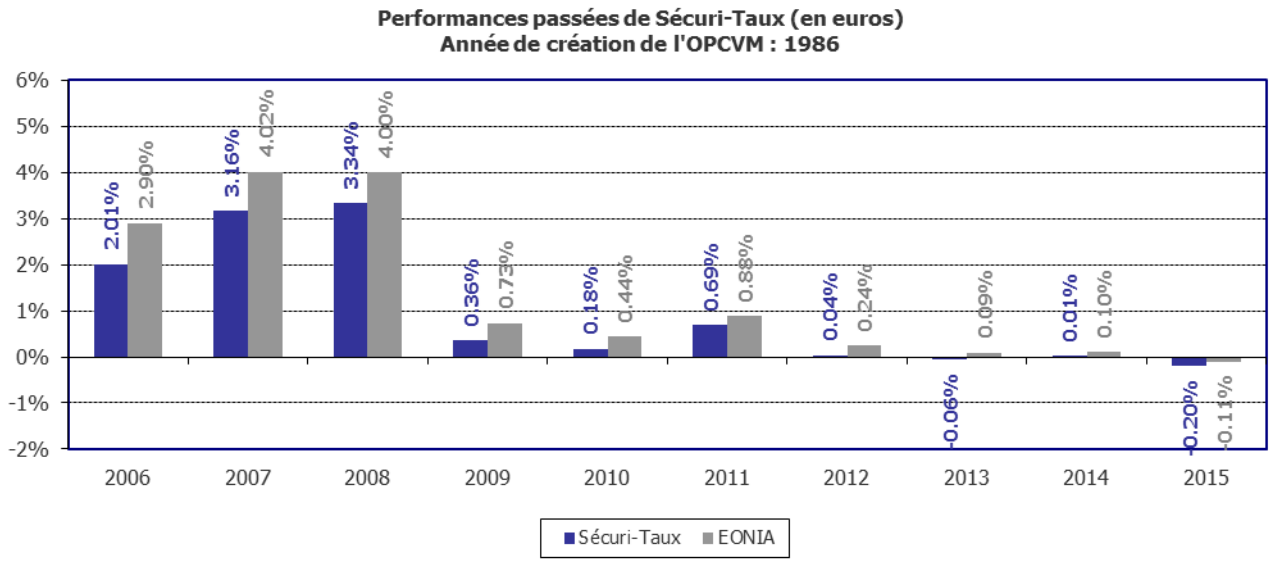

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures

5 – Informations pratiques

Dépositaire :GRESHAM Banque

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : GRESHAM Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : secretariatgeneral@gresham.fr). Ces documents sont également disponibles sur le site www.gresham.fr. Ces documents sont disponibles en français.

La valeur liquidative est disponible au siège social de la société de gestion et du dépositaire - 20 rue de la Baume à Paris (75008) – ainsi que sur le site www.gresham.fr.

La Sicav n'est pas assujettie à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins values latentes ou réalisées par la Sicav dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque actionnaire et / ou de la juridiction à partir de laquelle l'actionnaire a investi les fonds.

La Sicav est support de contrats d'assurance-vie.

La responsabilité de GRESHAM Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
GRESHAM Asset Management est agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/11/2016.